



MAIRIE
ASNIÈRES-SUR-SEINE

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT ANNUEL 2022

PORTANT SUR LES ACTIONS MENÉES
EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ ET D'INCLUSION



SOMMAIRE

ÉDITORIAL.....	3
I. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ	4
A. RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE : CRÉATION ET MISSIONS DE LA COMMISSION.....	4
B. COMPOSITION DE LA COMMISSION.....	4
C. LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ASNIÈRES-SUR-SEINE.....	5
II. L'ACCESSIBILITÉ À ASNIÈRES-SUR-SEINE	6
A. RAPPEL DES OBLIGATIONS LÉGALES.....	6
B. VOIRIE ET ESPACES PUBLICS : LE SUIVI DU PAVE.....	7
C. CADRE BÂTI : LE SUIVI DE L'AD'AP	10
III. LES ACTIONS MENÉES PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	16
A. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ASSURÉ PAR LA MISSION HANDICAP	16
B. LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	18
IV. LES ACTIONS MENÉES PAR LES SERVICES DE LA VILLE EN FAVEUR DE L'INCLUSION.....	22
A. L'ACCUEIL INCLUSIF AU SEIN DES CRÈCHES MUNICIPALES.....	22
B. L'INCLUSION EN PÉRISCOLAIRE	25
C. L'INCLUSION PAR LE SPORT.....	28
D. FAVORISER L'ACCÈS A L'EMPLOI	31
E. GARANTIR L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ	33
F. LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ	33
V. LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE ET DU HANDICAP PSYCHIQUE.....	35
A. L'ACTION DU CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE	35
B. LES ACTIONS MENÉES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA SANTÉ	36

ÉDITORIAL

La crise sanitaire nous a confronté à l'essentiel : la préservation de notre santé, y compris mentale, l'importance de l'entraide et du collectif, la capacité à savoir faire preuve de pédagogie et à s'adapter dans un contexte mouvant. De cette épreuve, nous avons tiré des enseignements qui continuent d'enrichir notre engagement quotidien au service des asniérois et des asniéroises.

La levée progressive au cours de l'année 2022 des mesures prises pour limiter la propagation du virus COVID-19 nous a redonné la capacité à nous projeter vers l'avenir. Nous pouvons de nouveau envisager avec sérénité de planifier et mettre en œuvre notre programmation de travaux et d'actions pour avancer collectivement sur l'accessibilité et l'inclusion.

Représentants d'associations et d'usagers, agents des services municipaux, élus : les membres de la Commission communale pour l'accessibilité de la ville d'Asnières-sur-Seine se sont réunis le jeudi 25 mai pour échanger et débattre sur le bilan des actions menées par les services de la Ville et ses partenaires en matière d'accessibilité et d'inclusion en 2022. Ce bilan, enrichi des discussions, idées, propositions qui ont émergé en séance, fait l'objet du présent rapport, conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005.

Plus qu'une mise en lumière des nombreuses actions menées, nous souhaitons que ce bilan reflète la capacité de la Ville à être proactive dans les réponses apportées aux besoins des administrés, sans éluder les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Nous continuerons à tout mettre en œuvre pour que chacun à Asnières, enfant ou adulte, ait accès à la même qualité d'usage et de service.



Manuel AESCHLIMANN

Maire d'Asnières-sur-Seine
Président du Conseil Communal d'Action Sociale
Vice-président de la Métropole du Grand Paris



Angéline BOURDIER-CHAREF

Adjointe au maire déléguée à l'action sociale, solidarités et seniors, à la santé, handicap et professions médicales, à la gestion urbaine de proximité, y compris le contrat de ville, et au quartier Hauts d'Asnières

I. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

A. RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE : CRÉATION ET MISSIONS DE LA COMMISSION

Les Commissions inter/communales pour l'accessibilité ont été créées par la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Leur composition, leurs missions et leurs obligations ont été codifiées au sein du code général des collectivités territoriales à l'article L2143-3.

Entre 2005 à 2021 (version en vigueur à ce jour), le cadre juridique a évolué avec des modifications portant sur le nom, la composition et les missions des Commissions inter/communales pour l'accessibilité pour aller dans le sens de l'accessibilité universelle, c'est à dire d'une accessibilité :

- ⇒ de tous : prendre en compte tous les types de handicap mais sans se limiter au handicap (personnes âgées, personnes confrontées à une incapacité temporaire, femmes enceintes, personnes en surpoids, etc.)
- ⇒ à tout : bâtiments, espace public, transports mais aussi accès aux services, aux moyens de communication, etc.

Aux termes de l'article L2143-3 du code des collectivités territoriales, la création d'une Commission communale pour l'accessibilité est obligatoire pour les communes de 5000 habitants et plus. C'est une instance de bilan, de concertation et d'échanges. Elle a rôle consultatif et constitue un observatoire local de l'accessibilité.

La Commission communale pour l'accessibilité a pour missions :

- 1) De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports sur son territoire d'intervention.
- 2) D'organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.
- 3) Enfin, la Commission a pour obligation de dresser un rapport annuel présenté en conseil municipal. Elle peut y faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Le rapport est également transmis au représentant de l'État dans le département ; au président du conseil départemental ; au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ; à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

La Commission communale pour l'accessibilité de la ville d'Asnières-sur-Seine a été créée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 décembre 2006.

B. COMPOSITION DE LA COMMISSION

La Commission est présidée par le Maire de la commune qui arrête la liste des membres.

Elle est composée des représentants de la commune ; d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ; d'associations ou organismes représentant les personnes âgées ; de représentants des acteurs économiques ; de représentants d'autres usagers de la ville.

D'autres membres peuvent être nommés par le maire pour enrichir les échanges. Ainsi, la ville d'Asnières-sur-Seine a fait le choix depuis 2017 d'associer les élus en charge de délégations transversales et les services porteurs d'initiatives en faveur de l'inclusion : la Direction de la Cohésion

Sociale, la Direction de la Petite Enfance, la Direction de l'Enfance, la Direction du Sport et de la Vie Associative et la Direction de la Culture.

Les membres permanents de la Commission communale pour l'accessibilité de la ville d'Asnières-sur-Seine, dont la liste figure ci-dessous, ont été désignés par arrêté du 25 mai 2021.

C. LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ASNIÈRES-SUR-SEINE

La Commission communale pour l'accessibilité d'Asnières-sur-Seine s'est réunie le **25 mai 2023** à 9h30, sous la présidence de Madame Angéline Bourdier-Charef, Vice-présidente du CCAS et Adjointe au Maire déléguée au Handicap, sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rappel des missions de la CCPA
- 2) Les actions en faveur de l'accessibilité pour tous au cadre bâti et à la voirie
- 3) Les actions d'inclusion sociale en faveur des personnes en situation de handicap.

Liste des membres permanents, services associés et personnes invitées au regard de l'ordre du jour :

Collège des Élus :

- Angéline BOURDIER-CHAREF, Adjointe au maire déléguée à l'action sociale, solidarités et seniors, à la santé, handicap et professions médicales, à la gestion urbaine de proximité, y compris le contrat de ville, et au quartier Hauts d'Asnières
- Frédéric SITBON, Adjoint au Maire délégué à la voirie, aux réseaux, à l'éclairage public, aux transports et mobilités douces, au numérique et au développement économique
- Julie CAZABAN, Adjointe au Maire déléguée au sport
- Thierry Michel ISOARD, Adjoint au Maire délégué à l'entretien courant et exploitation du patrimoine et à la sécurité des équipements
- Valérie LETIERCE, Conseillère Municipale déléguée au handicap, à la vie associative et à la proximité
- Marie-Hélène BUONO, Conseillère Municipale déléguée au commerce
- Daniel NEMARQ, Conseiller municipal délégué au commerce, au suivi des chantiers relevant de l'espace public, à la sécurité et l'accessibilité des ERP et à la proximité
- Nicolas AUNEVEUX, Conseiller municipal délégué au sport, à la vie associative, aux espaces verts, parcs et jardins (y compris pour l'implantation d'aires de jeux), à la sécurité et l'accessibilité des ERP et à la proximité

Collège des associations :

- Les P'tits Signeurs, représentée par Madame Laurence BRIGEIS
- Associations des Paralysés de France, représentée par Monsieur Simon SCHMIT
- O'DAAS, représentée par Monsieur Rachid KAISSA
- APEI, représentée par Madame Anne ORTIZ et Madame Corinne SAUVADE
- Cœur de Ville, représentée par Madame Floriana TRINGALE
- UNAFAM, représentée par Madame Danielle COMPARIN
- Association des retraités de la CFDT, représentée par Madame Marie-Josèphe POUILLET-ERGUY
- Association Étienne Marcel, représentée par Monsieur François NGUYEN

Services invités à la réunion de la Commission :

- Madame Agnès DITSCH, Directrice Générale Adjointe en charge des solidarités, de la petite enfance, de l'enfance et de l'éducation
- Monsieur Cyril MICHAUD, Directeur de l'Action Sociale et de la Santé
- Madame Joana NEVES DA FONSECA, responsable du Pôle autonomie du CCAS
- Madame Sophie CHOUAKI, Chargé de mission Handicap et santé mentale du CCAS
- Madame Caroline FOUCHER, Assistante Sociale de la Mission Handicap du CCAS
- Madame Magali DEMIRDJIAN, Assistante de coordination de la Mission Handicap du CCAS
- Madame Sophie DEBLONDE, Directrice des Services Techniques
- Monsieur Christian BASTIDE, Directeur du Patrimoine
- Monsieur Frédéric FORTIER, Directeur de la Voirie
- Madame Fariza BELKACEMI, Responsable du Service Sécurité des Équipements
- Madame Sylvie BOUQUERAND, Directrice de la Petite Enfance
- Madame Adeline DESNOS, Référente Santé et Inclusion à la Direction de la Petite Enfance
- Monsieur Mohamed SELLANI, Directeur de l'Enfance
- Madame Amandine LEGRAND, Directrice Adjointe de l'Enfance
- Monsieur Cédric LABANOWSKI, Directeur de l'Éducation
- Madame Mathilde DE BACKER, Directrice de la Culture
- Monsieur Alexandre PARENTE, Directeur des Sports
- Monsieur Hicham SAADI, Coordinateur évènementiel, Direction du Sport
- Monsieur Mohamed SELLAM, Directeur de la Cohésion Sociale et de l'Insertion
- Monsieur Christophe SOBRADO, Chargé de mission Politique de la Ville, Direction de la Cohésion Sociale et de l'Insertion

Invitations spécifiques au regard de l'ordre du jour de la CCPA 2023 :

- Madame Emmanuelle VOGELSINGER-BOUHOURS, Chargée de mission Insertion professionnelle à la Maison de l'Emploi, Direction de la Cohésion Sociale

II. L'ACCESSIBILITÉ À ASNIÈRES-SUR-SEINE

A. RAPPEL DES OBLIGATIONS LÉGALES

La loi fondatrice du 11 février 2005 pour l'égalité de droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées vise l'obligation d'accessibilité de tout pour tous, pour le neuf et l'existant. Toute nouvelle construction ou tout nouvel aménagements doit répondre aux normes d'accessibilité. Pour ce qui concerne l'existant, la politique de la mise en accessibilité du cadre bâti, de l'espace public et de la voirie se traduit pour les communes par l'élaboration de deux documents stratégiques de planification et de programmation :

1) Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) pour la voirie

L'établissement d'un PAVE est obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants. Un PAVE comprend notamment un diagnostic ou état des lieux de l'existant ; la programmation pluriannuelle de travaux de mise en accessibilité en incluant une estimation chiffrée et les délais de réalisation ; les modalités de suivi, d'évaluation et de révision du PAVE.

2) L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour le cadre bâti

La loi de 2005 prévoyait la mise en accessibilité des établissements recevant du public avant le 1er janvier 2015. Face au retard conséquent pris sur ce calendrier, le gouvernement a instauré par une ordonnance datant du 26 septembre 2014 le dispositif Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée). Un Ad'AP comporte un autodiagnostic ou état des lieux, la programmation des travaux envisagés et leur durée ainsi que, les cas échéant, une liste des dérogations aux règles d'accessibilité. Le dépôt et l'instruction d'Ad'AP sont arrivés à terme au 31 mars 2019.

L'Ad'AP de la commune d'Asnières-sur-Seine a fait l'objet d'une validation par arrêté préfectoral en date du 2 septembre 2016.

B. VOIRIE ET ESPACES PUBLICS : LE SUIVI DU PAVE

1) Les actions réalisées en 2022



Listes des travaux réalisés en 2022 :

- 1 rue du quartier BAC terminée
- 6 tronçons réalisés
- 3 impasses en Bioklair® accessibles aux normes PMR
- 1 nouvelle voie créée
- 7 abribus mis aux normes
- Remise aux normes d'une section de la rue Olympe de Gouges

Il est précisé lors de la réunion de la Commission du 25 mai que la Ville s'est engagée dans une démarche écologique de rénovation de la voirie en utilisant, à la place du bitume d'origine pétrolière, du Bioklair®, un revêtement composé de résine de pin mélangée avec du liant d'origine végétale. Ce composant permet notamment de lutter contre les îlots de chaleur. La rénovation avec le Bioklair® a été initiée à titre expérimental en 2022 sur des impasses.

Illustrations du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) voirie - aménagement de rues :

À droite :

Avenue de la Cigale



Ci-dessous :

Rue Lehot



A droite :

Rue Paul Déroulède



Ci-dessous :

Avenue Guillemin



Mise aux normes d'abribus : liste et images

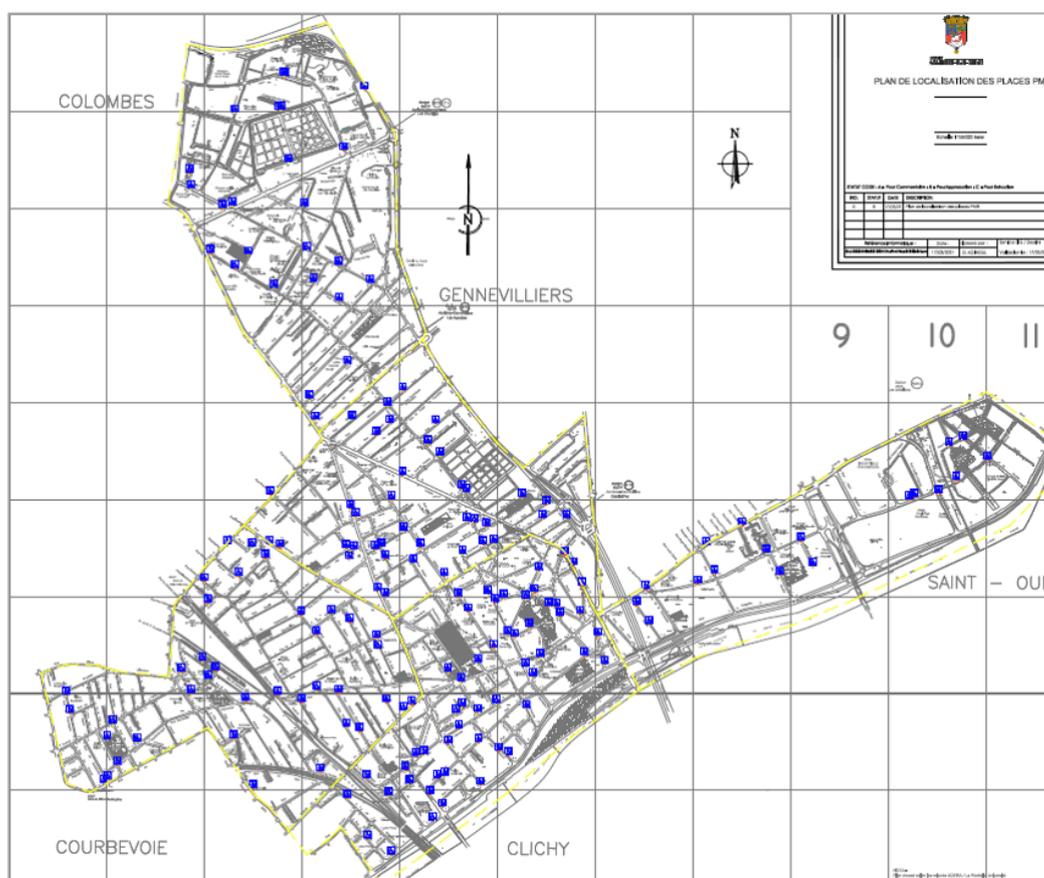


Liste des 7 abribus mis aux normes :

- 190 avenue d'Argenteuil
- 290 avenue d'Argenteuil
- 5 rue Marie Curie
- Rue Pierre Curie
- 7 rue du Jardin modèle
- 68 boulevard Voltaire
- 3 avenue de la Redoute



2) Le plan à jour des places PMR de la ville



La ville d'Asnières compte **209 places PMR**. Les services municipaux ont travaillé sur la mise en place d'un Système d'Information Géographique¹ connecté à une **carte interactive de la ville** pour permettre aux administrés usagers d'accéder à un certain nombre d'informations pratiques, telles que la **localisation des places PMR**. Cet outil est disponible sur le site <https://sig.mairieasnieres.fr/portal/apps/sites/#/portail-sig> puis en se rendant sur le menu « Applications Grand Public » puis sur « Stationnement PMR ».

¹ Un Système d'Information Géographique (SIG) est un système conçu pour recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous types de données spatiales et géographiques. (Source : [Wikipédia](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_d'information_g%C3%A9ographique))

D'autre part, la Ville a lancé l'**application pour smartphone Net'Asnières** dont l'objectif est de simplifier la vie au quotidien des administrés. En plus de bénéficier d'informations sur la vie locale (actualités, agenda municipal, etc.), les usagers peuvent effectuer divers signalements tels que des dégradations rencontrées sur la voirie ou le mobilier urbain. Les services concernés sont prévenus automatiquement et peuvent ainsi agir rapidement. En séance, il est précisé que **les réclamations portant sur des problématiques de mobilité en lien avec une situation de handicap sont traitées en priorité.**

3) Les chiffres de l'année 2022

Rue	Longueur de l'axe rénové (m)
Avenue de la Cigale	217
Rue Lehot (Partiel)	170
Rue Sainte Sophie	125
Avenue Guillemin (Partiel)	65
Rue Henri Pigeon	100
Rue Paul Déroulède	284
Place des Victoires (Ouest)	112
Impasse du Château	71
Impasse Sesquez	102
Avenue de l'Union	45
Allée Paul Mages	179
TOTAL	1 470

Pour l'année 2023, les objectifs poursuivis sont de :

- poursuivre la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) en cohérence avec le PAVE
- intégrer les éléments de l'étude mobilité en cours au PPI voirie en complément du PAVE.

C. CADRE BÂTI : LE SUIVI DE L'AD'AP

1) Les actions spécifiques sur 2022/2023

Deux opérations d'ampleur ont été menées au cours de l'année 2022 :

- Le chantier du groupe scolaire Michelet, démarré fin 2020, a permis la mise aux normes totale des bâtiments B et C en mai 2023.
- L'Orangerie, située à côté du Château d'Asnières.

L'Orangerie en images :



2) Les travaux réalisés en 2022

La programmation des travaux d'Ad'AP est établie avec les Directions opérationnelles d'une année à l'autre. Ainsi, les demandes d'intervention sur les bâtiments et équipements de la Ville doivent être formulées en N-1 pour une programmation en année N.

Site	Montant	Travaux réalisés
Élémentaire Flachat	11 707 €	Remplacement de 2 fenêtres en salle de danse
Élémentaire Voltaire	9 437 €	Réhabilitation sanitaires
Élémentaire Mauriceau	35 433 €	Menuiseries
Maternelle Descartes	67 343 €	Réhabilitation sanitaires
Maternelle Normandie	31 090 €	Remplacement des portes
Maternelle Poincaré	18 448 €	Remplacement porte de secours
Maternelle Anne Franck	16 034 €	Réhabilitation sanitaires + VMC
Maternelle Mourinoux	6 162 €	Remplacement porte de secours
Crèche Eau Vive	8 098 €	Pose de main courante
Crèche les Ouistitis	11 239 €	Pose visiophone
PM Lucie Aubrac & Chausson	11 445 €	Remplacement visiophones
Stade Léo Lagrange	39 000 €	Pose menuiserie aluminium extérieur
Studio Théâtre	9 733 €	Pose marches
RPA Concorde	6 285 €	Pose visiophone

Les travaux réalisés en 2022 s'élèvent à un montant total de 281 454 euros.

Quelques opérations en images :

ÉCOLES

École maternelle Descartes - 67 343 €

Sanitaires adultes PMR



Porte de secours PMR



École maternelle Anne Frank - 16 034 €



Sanitaires adultes PMR

Poignée de porte PMR

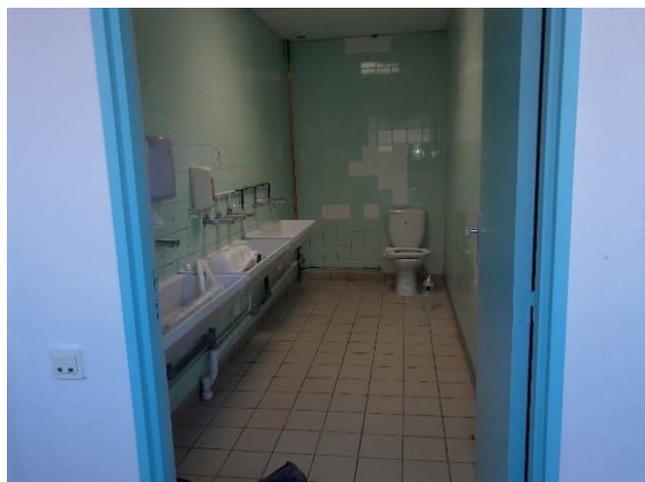
École maternelle Mourinoux - 6 162 €

Porte de secours PMR



École élémentaire Voltaire - 9437 €

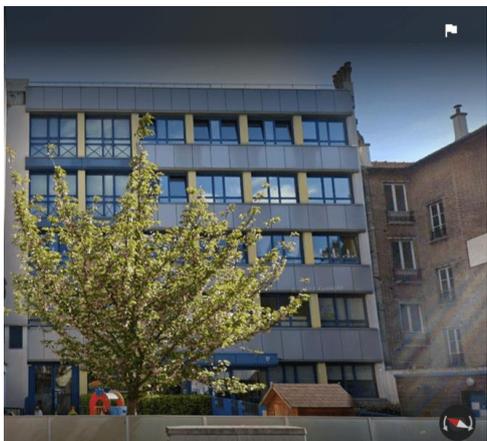
Sanitaires adultes PMR



CRÈCHES

Crèche Eau Vive - 8 098 €

Main courante pour enfant

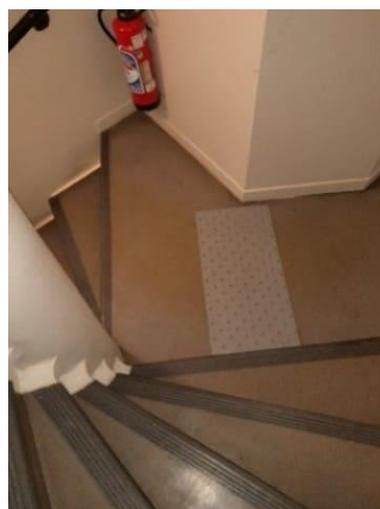


BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

Le Studio Théâtre - 9 733 €

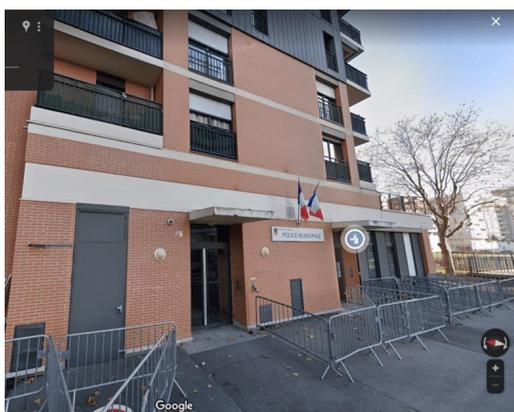


Dalles podotactiles



Nez de marche

Police municipale Lucie Aubrac - 7 320 €



Pose d'un digicode adapté



La Préfecture des Hauts-de-Seine a mis à jour, à la date du 7 juillet 2022, la liste des établissements recevant du public mis en accessibilité, incluant donc le patrimoine de la ville d'Asnières-sur-Seine. Le fichier est disponible [sur le site de la Préfecture](#).

3) Les perspectives pour l'année 2023

Locaux rue Albert de Mun



Réhabilitation complète et accès PMR

Budget estimatif : 200 000 € TTC

Médiathèque Émile Bernard



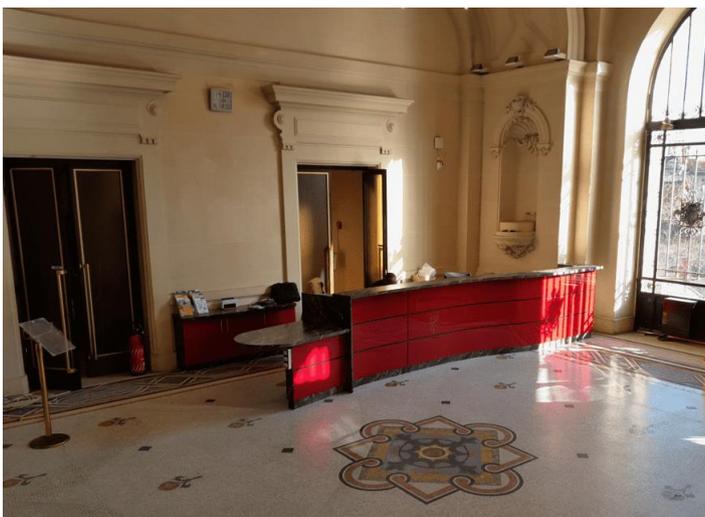
Lancement des études pour la réhabilitation complète, avec mise aux normes PMR du site

La péniche Désirée



Réhabilitation et création de sanitaires PMR

L'Hôtel de Ville



Création d'une borne d'accueil PMR

Sanitaires publics



Réalisé 2023 :

- Square Joffre
- Square Leclerc
- Square de Lattre de Tassigny
- Parc Pompidou

Médiathèque Alexandre Jardin



Installation d'une rampe d'accès pour les personnes handicapées

III. LES ACTIONS MENÉES PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre de la politique sociale et de solidarité de la Mairie, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville d'Asnières-sur-Seine mène une action en matière de prévention et de lutte contre la précarité et des vulnérabilités.

Il propose des aides et des services en faveur des personnes éprouvant des difficultés socio-économiques et/ou présentant des vulnérabilités particulières telles que la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement.

Le CCAS d'Asnières-sur-Seine exerce sa mission en liaison étroite avec les autres services sociaux, notamment du Conseil Départemental, de Protection Sociale et des associations tant professionnelles que caritatives.

Le CCAS est organisé en services spécialisés :

- le pôle Accueil Aides Sociales
- le service social scolaire
- le pôle Hébergement et Maintien dans le Logement
- le pôle Personnes Âgées
- la Mission Handicap et le Conseil Local de Santé Mentale

A. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ASSURÉ PAR LA MISSION HANDICAP

1) Composition et missions de la Mission Handicap

La Mission Handicap accompagne les personnes en situation de handicap et leurs aidants sous conditions de résidence à Asnières-sur-Seine et d'âge : la Mission se positionne des premiers mois de vie jusqu'à l'âge de 60 ans. Au-delà, le relais est assuré par le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), également rattaché au CCAS de la Ville.

En 2022, l'équipe de la Mission Handicap était composée :

- D'un **agent social instructeur**, mobilisé sur l'aide à la complétude et à l'instruction des demandes d'aides et prestations auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), ainsi que sur l'aide pour instruire une procédure de recours en cas de notification de refus par la MDPH
- D'un **travailleur social** (Conseillère en Économie Sociale et Familiale), mobilisé sur de l'accompagnement médico-social individualisé approfondi : évaluation de situations sur rendez-vous au CCAS ou lors de visites à domicile, soutien à l'élaboration du projet de vie, information et démarches d'ouverture de droits, et le cas échéant relais et/ou lien avec d'autres acteurs du parcours mobilisés sur des problématiques annexes (ex. difficultés budgétaires, logement, hospitalisation, difficultés liées au versement de prestations sociales, etc.).
- D'un **chargé de mission Handicap et Santé Mentale**, mobilisé sur le développement et l'animation du réseau partenarial (associations, établissements, institutionnels, services de la Ville) et le lien avec les administrés et les services de la Ville sur des demandes liées au handicap ou à l'accessibilité.

La présence au sein de l'équipe de la Mission Handicap d'un travailleur social assurant un accompagnement poussé est une spécificité notable dans la mesure où les missions des équipes des Missions Handicap relèvent généralement d'un accueil spécialisé (accueil, information, orientation, accompagnement aux démarches administratives). Cela traduit la volonté du CCAS d'être un acteur de proximité dont la priorité est de faciliter autant que possible l'accompagnement des administrés.

Au cours de l'année 2020, plusieurs outils ont été mis en place par la MDPH des Hauts-de-Seine pour faciliter l'accompagnement assuré par les travailleurs sociaux du département. L'agent social instructeur et le travailleur social de la Mission Handicap sont habilités à consulter le logiciel de gestion des demandes de la MDPH ce qui leur permet de suivre l'évolution des dossiers déposés. **À l'heure où la dématérialisation de nombreuses démarches constitue un frein et un motif de non-recours pour nombre de personnes, le soutien apporté par la Mission Handicap dans l'aide à la complétude de demandes et leur suivi est fondamental.**

2) Données d'activité 2022 : l'accompagnement social des personnes en situation de handicap

Les données présentées ci-dessous comprennent l'activité de la Mission Handicap et l'activité du pôle Accueil Aides Sociales pour des demandes concernant des personnes en situation de handicap.

L'accompagnement social en 2022

Nombre de personnes suivies par le travailleur social	116
Dont nouveaux	38
Nombre d'entretiens téléphoniques	621
Nombres d'entretiens au CCAS	166
Nombres de visites à domicile	67

L'instruction des dossiers MDPH

Nombre de dossiers MDPH instruits	361
Dont premières demandes	140
Dont renouvellements	221

L'aide au recours suite à des décisions MDPH

Nombre de demandes de recours – décisions MDPH	26
<i>Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès de la MDPH</i>	21
<i>Recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise</i>	3
<i>Recours contentieux auprès du pôle social du tribunal judiciaire de Nanterre</i>	2

Les autres dispositifs du CCAS

Aide-ménagère au titre de l'aide sociale	621
Hébergement au titre de l'aide sociale *	166
Titre de transport Améthyste **	67

* L'aide sociale à l'hébergement pour personne en situation de handicap permet de financer les dépenses relatives aux frais d'hébergement en établissement spécialisé accueillant les personnes en situation de handicap si les ressources sont insuffisantes pour régler ces frais.

** Le titre de transport Améthyste, ou carte Améthyste, est délivré par le Conseil Départemental. Ce forfait annuel permet l'accès illimité aux transports sur l'ensemble du réseau RATP, OPTILE, SNCF de Paris et de la banlieue parisienne. Les personnes handicapées, âgées de 20 ans ou plus et titulaires de la carte mobilité inclusion invalidité en cours de validité, ou d'une carte d'invalidité au taux minimal de 80%, peuvent en bénéficier, sous certaines conditions.

Focus sur les permanences au centre municipal de santé :

La mise en place de ces permanences assurées par la Conseillère en Économie Sociale et Familiale de la Mission Handicap a été initiée en 2020 sur le constat que les certificats médicaux joints à l'appui d'une demande de prestation MDPH ne permettaient pas toujours d'étayer les impacts de la maladie ou du handicap sur la vie quotidienne des personnes, en particulier pour des situations complexes, et donc de démontrer leurs besoins d'aide et de compensation.

Les permanences ont d'abord été programmées sur une demi-journée répartie en deux temps : temps d'appui aux médecins du centre pour rédiger les certificats de patients suivis au centre ; rendez-vous d'une heure avec des patients du centre mais aussi, dans une démarche d'aller-vers, avec des personnes extérieures, majoritairement celles résidant dans le quartier les Hauts d'Asnières et rencontrant des difficultés de mobilité pour se rendre au CCAS. Face à la demande, et pour permettre un examen plus approfondi de situations complexes, les permanences ont été étendues à une journée entière.

⇒ **En 2022, 14 journées de permanences ont été assurées de janvier à décembre.**

[Spécificités de l'activité en 2022](#)

L'année 2022 a été pour l'équipe de la Mission Handicap une année de transition. L'activité de l'équipe s'est vue impactée par la vacance du poste de Chargé de mission Handicap et Santé mentale de la fin du 1^{er} semestre 2022 au mois de mars 2023. L'année 2022 été mise à profit par le CCAS pour mener une réflexion stratégique sur son intervention dans le champ de la solidarité et son positionnement en tant qu'interlocuteur de proximité et acteur essentiel de la cohésion sociale. Cette réflexion s'est traduite par la volonté de **renforcer l'équipe de la Mission Handicap** en termes d'**effectifs et compétences à l'horizon 2023**, ainsi que par un travail de clarification destiné à situer la Mission Handicap au sein d'un écosystème riche d'acteurs.

B. LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

1) Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs

La Mission Handicap et le pôle Hébergement et maintien dans le logement du CCAS mènent deux actions dont l'objectif est de favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour les personnes et familles suivies par ces services : l'atelier mensuel « Culture du Cœur » et l'organisation d'actions collectives socio-culturelles. Plus largement, ces actions constituent une véritable extension de l'accompagnement individuel en ce qu'elles visent à rompre l'isolement et, pour certains, à offrir un moment de répit.

Les ateliers mensuels « Culture du Cœur » :

Le CCAS adhère depuis plusieurs années à l'association Culture du Cœur dont l'objet est de lutter contre les inégalités sociales en favorisant l'accès des personnes démunies aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs. L'association assure un travail de sensibilisation auprès d'acteurs et institutions, les invitant à mettre à disposition des billets pour les événements de leur programmation : spectacles, expositions, concerts, événements sportifs, séances de cinéma, etc.

Chaque premier mardi du mois, deux travailleuses sociales du pôle Hébergement et maintien dans le logement et de la Mission Handicap animent un atelier de deux heures au cours duquel les personnes sont invitées à réserver des invitations en fonction des événements disponibles sur la plateforme Culture du Cœur et à partager avec le groupe leurs expériences de sorties. Ce temps convivial permet aussi aux participants d'évoquer leur vécu et les difficultés rencontrées au quotidien.

L'accueil de nouveaux participants est possible tout au long de l'année et chaque nouvel(le) arrivant(e) se voit présenter le fonctionnement du groupe par un(e) participant(e) plus ancien(ne). Les professionnelles comme les membres du groupe contribuent à la fluidité et au dynamisme des échanges en veillant à laisser un espace de parole à chacun(e), y compris aux personnes les plus réservées ou en retrait.

En 2022 :

- ⇒ 11 ateliers ont été organisés avec une moyenne de 8 à 9 participants par atelier
- ⇒ 89 personnes ont participé aux ateliers sur l'année.
- ⇒ Les membres du groupe ont pu bénéficier de 131 invitations (cinéma, expositions, théâtre, atelier jardinage, yoga, etc.)
- ⇒ Les réservations ont majoritairement porté sur des sorties en groupe plutôt qu'en individuel.

Les actions collectives socio-culturelles :

La sortie de crise sanitaire a permis de renouveler les propositions de sorties collectives qui constituent un volet complémentaire aux sorties culturelles disponibles dans le cadre de Culture du Cœur. En effet, pour certains publics très isolés ou fragiles, le collectif est un outil et une étape dans le cheminement vers l'autonomisation, la confiance en soi et la (re)prise de conscience de ses besoins et envies.

En 2022, 5 sorties ont été proposées pour un total de 56 bénéficiaires :

- Visite de l'exposition *L'Odyssée sensorielle* et de la Grande Galerie de l'Evolution
- Sortie au Zoo de Vincennes, et location d'un car adapté pour permettre aux personnes à mobilité réduite ou fatigables de participer (les difficultés de déplacement en transport en commun constituant souvent des freins à leur participation)
- Concert *Inspirations d'Orient* à la Philharmonie
- Journée au Palais de la Porte Dorée, dans le cadre de programme « L'été culturel », avec visite de l'aquarium tropical, participation à un atelier de cyanotype (technique de tirage par contact utilisée notamment en photographie)
- Visite de l'exposition *Fragiles* à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Ces sorties, très appréciées, ont permis l'émergence de relations d'entraide entre les participants. Certains ont noué des liens et se retrouvent en-dehors de ces temps d'ateliers ou de sorties. Considérer la personne dans toutes ses dimensions, et pas seulement sous le prisme de ses difficultés sociales constitue un point essentiel de la relation d'aide. Certaines personnes sont parfois très surprises que le travailleur social s'intéresse à leurs activités de loisirs mais l'on constate de façon générale qu'elles sont touchées et réceptives face aux propositions qui leur sont faites, même si elles n'y donnent pas suite sur le moment.

L'implication des travailleurs sociaux facilite l'adhésion des personnes et leur participation, en complément d'un lien de confiance déjà établi dans le cadre de leur suivi social. D'autre part, en effet miroir, l'ouverture sur l'extérieur que constituent ces activités peut aussi contribuer à faire évoluer des situations sur un plan individuel.

Lors de la réunion de la Commission communale pour l'accessibilité du 25 mai est évoqué un projet de mise à disposition de places par la Direction du Sport et de la Vie Associative au bénéfice des familles et personnes accompagnées par la Mission Handicap, pour leur permettre d'assister à diverses sorties et compétitions sportives des associations et clubs de la ville.

2) Les actions de soutien aux aidants et aux aidés

Le Détente Café :

Le Détente Café est un groupe de parole « ouvert » s'adressant aux entourages de personnes vieillissantes, malades et/ou handicapées, accueillis, au sein d'un cadre convivial. Il est animé par la psychologue du CLIC et l'assistante sociale de la Mission Handicap.

Ce groupe de parole poursuit plusieurs **objectifs** :

- Créer des rencontres au cours desquelles les familles se soutiennent mutuellement
- « Décentrer » les aidants de leur relation, parfois exclusive avec l'aidé.
- Proposer un lieu où les participants s'octroient un temps de répit en toute convivialité.
- Apporter du soutien et un sentiment d'appartenance en permettant aux aidants de se rencontrer, d'échanger sur leurs problématiques vécues.
- Sensibiliser, informer et former les aidants sur les moyens concrets leur permettant de mieux aider leur proche et de s'octroyer du répit.
- Rompre l'isolement et favoriser les relations d'entraide entre les aidants



Le Détente Café a lieu, une fois par mois. Il accueille 10 participants maximum par séance. Les rencontres thématiques, d'une durée de 2h, sont ouvertes à tous (familles et professionnels), gratuites et sans obligation d'adhésion, ni d'assiduité. A l'issue de chaque rencontre, un écrit, retraçant les points clés du thème, est remis à chaque aidant.

Janvier	L'entrée en institution de mon proche : après ces nombreuses années de relation d'aide, comment l'envisager ?
Février	Aidant vieillissant : réorganisation nécessaire de mon rôle
Mars	La charge mentale de l'aidant
Avril	Communiquer avec le corps médical (en présence d'un infirmier)
Mai	Séjour vacances avec mon proche aidé, c'est encore possible

Juin	Décider à la place de son proche : est-ce le priver d'une part de liberté ?
Septembre	Stress, épuisement : connaître les signes pour mieux agir et réagir
Octobre	Face à la maladie, qu'apprenons-nous sur nous-mêmes ?
Novembre	La solitude de l'aidant
Décembre	Bilan de l'année : de votre rôle d'aidant à votre participation au Détente Café

En 2022 : 20 aidants familiaux (14 femmes et 6 hommes) dont 7 nouveaux

- ⇒ 12 aidants accompagnés par le CLIC / 8 par la Mission handicap
- ⇒ 2 aidantes endeuillées continuent à participer aux rencontres
- ⇒ 8 participants en moyenne par séance



La conférence annuelle en direction des aidants :

Le CLIC et la Mission handicap du CCAS d'Asnières ont organisé une conférence d'information, le 1^{er} décembre 2022, en direction des aidants autour de la thématique « aider une affaire de liens », animée par Monsieur Noel – psychologue.

Cette conférence poursuit plusieurs **objectifs** :

- Sensibiliser les aidants sur la nécessité de s'accorder du temps pour soi pour un mieux-être au quotidien
- Informer les aidants sur les dispositifs existants
- Prévenir l'épuisement
- Rompre l'isolement

Une **quarantaine de personnes** ont assisté à la conférence.



La journée intercommunale aidants-aidés :

Ce projet intercommunal mobilise plusieurs acteurs : les CLIC/ coordinations gérontologiques et les Missions Handicap d'Asnières-sur-Seine, Colombes et Bois-Colombes ainsi que la plateforme d'accompagnement et de répit « les Camélias ».

Il est issu d'un double constat partagé :

- ⇒ Le binôme aidant/ aidé éprouve de grandes difficultés à se tourner vers l'extérieur
- ⇒ Les aidants, centrés sur leur proche malade, finissent par s'oublier et s'épuiser.

Il s'adresse à un large public (hétérogénéité au niveau de l'âge, de la pathologie de l'aidé, de la nature du lien entre l'aidant et l'aidé).

En 2022, une journée détente organisée en septembre à Bois-Colombes a réuni une soixantaine de personnes autour d'un spectacle de magie interactif, parmi lesquelles 6 personnes accompagnées par la Mission Handicap.

IV. LES ACTIONS MENÉES PAR LES SERVICES DE LA VILLE EN FAVEUR DE L'INCLUSION

A. L'ACCUEIL INCLUSIF AU SEIN DES CRÈCHES MUNICIPALES

La Ville, par l'intermédiaire de la Direction de la Petite Enfance, gère directement 15 structures de multi-accueil collectif. L'accueil se fait à partir de 2 mois et demi jusqu'à l'âge de 3 ans. La capacité d'accueil des structures varie, allant de 20 places à 60.

4 autres structures sont en délégation de service public : la gestion est confiée à un prestataire, Les Petits Chaperons Rouges, et la Mairie reste très attentive à la qualité de l'accueil des enfants.

La Ville accompagne également des acteurs privés tels que des entreprises ou associations en amont de l'ouverture d'une structure voire au long cours, par exemple à travers un accompagnement à l'installation et à la recherche de locaux, ou encore via un soutien financier avec le versement d'une subvention.

L'équipe de la Direction Petite Enfance s'est étoffée en décembre 2022 avec l'arrivée d'une coordinatrice, dont le rôle est de faire le relais entre la Direction de la Petite Enfance et les équipes sur le terrain. Elle assure à titre d'exemple le suivi des projets pédagogiques, la gestion des plannings, les visites des crèches avec la PMI et les recrutements.

1) L'accueil des enfants en situation de handicap

En 2022, les 15 crèches municipales ont accueilli 786 enfants parmi lesquels 18 étaient touchés par un handicap. Cela représente une augmentation par rapport aux années précédentes : 12 enfants accueillis en 2019, 6 en 2020 et 10 en 2021.

5 des enfants accueillis en 2022 ont vu leur contrat d'accueil se terminer en cours d'année, l'un en raison d'un déménagement hors région, les 4 autres pour rejoindre une autre structure : école maternelle, structure petite enfance spécialisée ou établissement spécialisé.

Il est important de souligner que **l'accueil en structure petite enfance concerne tous les enfants, avec ou sans handicap**. Le diagnostic peut être posé avant comme pendant leur présence en collectivité sans remettre en cause leur accueil au quotidien. Cette absence de prérequis constitue un atout puisqu'elle offre une certaine **flexibilité aux familles**, dans le temps d'accueil, pour tenir compte des soins dont bénéficie l'enfant par exemple, mais aussi sur des périodes de transition vers l'école. Ainsi, des **aménagement**s peuvent être proposés tels que le prolongement de l'accueil jusqu'à l'âge de 4 ans ou encore la mise en place d'un accueil mixte crèche / maternelle pendant une certaine durée.

Chaque enfant accueilli est suivi par une personne référente qui, par l'observation au quotidien, va être à même de bien identifier ses besoins, ses goûts, ses angoisses et difficultés, mais aussi de suivre son développement. Cela permet de renforcer le lien avec les familles, de faciliter l'échange d'informations avec les parents ou les collègues et donc in fine d'améliorer la prise en charge des enfants.

La prise en charge est identique pour tous les enfants, mais l'on peut noter **deux adaptations liées aux besoins particuliers des enfants en situation de handicap**. D'une part, **une attention et une présence plus soutenues peuvent leur être apportées sur des moments spécifiques** (ex. lors des repas), d'autre part, **le souhait de proposer des activités adaptées** au handicap de l'enfant ou

susceptibles de favoriser son développement ont conduit la commune en 2019 à proposer aux crèches accueillant des enfants en situation de handicap de commander au fournisseur spécialisé Hop'Toys des jeux d'éveil. À ce jour, des achats ont pu être effectués (livres de langue des signes, jeux de motricité globale et fine, etc.) et certains professionnels ont également mis en place leurs propres outils (ex. utilisation au sein d'une crèche d'un bracelet à clochettes pour favoriser le développement sensori-moteur). Les crèches accueillant des enfants en situation de handicap se verront proposer de nouveau en 2023 de passer des commandes.

Un accompagnement pluridisciplinaire :

En soutien des équipes des structures, **deux psychologues se déplacent régulièrement au sein des crèches pour observer les enfants et échanger avec les professionnel(le)s**. Elles participent chaque mois aux réunions d'équipes et font le lien avec les acteurs du soin mobilisés autour de l'enfant (ex. le CAMSP). Elles peuvent par ailleurs être sollicitées pour une intervention en cas de besoin, y compris à la demande d'une famille (ex. angoisses liées à la suspicion d'une maladie ou d'un handicap, acceptation d'un diagnostic).

Jusqu'à novembre 2022, une psychomotricienne était également mobilisée pour intervenir au sein des crèches. Le recrutement est en cours pour 2023.

Favoriser le suivi des enfants par des acteurs externes :

Le service de la Petite enfance et les équipes des structures s'attachent à faciliter la continuité de l'accompagnement et des soins dont bénéficient les enfants, en accueillant par exemple directement sur site des professionnels paramédicaux (ex. orthophonie). Une puéricultrice du CAMSP se rend une à deux fois par an en crèche pour observer les enfants suivis au centre puis échanger avec la psychologue du service, la directrice de la structure et la personne référente de l'enfant.

Les professionnel(le)s peuvent également être sollicité(e)s pour contribuer au repérage et à l'évaluation des difficultés d'un enfant : l'équipe d'une crèche a ainsi été sollicitée par l'Unité du Tout Petit (Gennevilliers) pour transmettre des observations dans le cadre d'une suspicion de troubles autistiques chez un enfant accueilli.

Enfin, lors de la période de transition crèche / école maternelle, des professionnel(le)s participent aux réunions pluridisciplinaires organisées par le CMPP pour les enfants qui y sont suivis.

2) Accompagner la montée en compétence des équipes : partenariats et formation

L'action de la Direction de la Petite Enfance s'inscrit dans une dynamique territoriale qui peut se traduire par le relais mutuel d'informations auprès des familles (ex. conférence organisée par une association locale liée à l'enfance ou à la parentalité) ou encore l'organisation d'évènements avec des organismes partenaires. Ce rapprochement avec des acteurs impliqués dans le domaine de la petite enfance peut aussi aboutir à l'organisation d'interventions et de formations/sensibilisations, à titre ponctuel en lien avec l'accueil spécifique d'un enfant en situation de handicap ou à titre régulier chaque année.

En 2019, une convention de partenariat a été conclue avec l'Institut Baguer, spécialisé dans la scolarisation, la rééducation et l'éducation des enfants de 0 à 20 ans présentant des troubles auditifs et/ou langagiers. Des professionnels de l'Institut sont intervenus à l'occasion d'une journée pédagogique destinée aux professionnel(le)s pour présenter leur établissement, sensibiliser aux conséquences des handicaps dont sont porteurs les enfants qu'ils accompagnent et à la langue des signes (bébé-signes). À l'époque, l'une des crèches municipales accueillait un enfant atteint de surdité et une éducatrice de l'Institut s'était déplacée à plusieurs reprises pour intervenir auprès de l'ensemble des enfants à travers l'organisation d'un temps de chansons signées. Les années qui ont suivi ont été traversées par la crise sanitaire, mettant à mal la continuité de ce type d'actions. La Direction de la Petite Enfance est désireuse de renouveler ce partenariat pour 2023/2024.

Au cours de l'année 2022, **3 formations** ont été proposées aux personnels :

- Repérage précoce des troubles du spectre de l'autisme avec ou sans trouble du comportement. Quel accompagnement des familles ?
- La trisomie 21 : quel accompagnement des familles ?

Ces deux formations sont organisées une fois par an par l'association SAIS 92, en mutualisation avec plusieurs communes du département.

- L'accueil du jeune enfant en situation de handicap en structures de loisirs, en périscolaire et petite enfance

Cette formation est organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) : 4 sessions sont proposées chaque année sur 2 journées, à destination de l'ensemble des agents des services de la Petite Enfance, de l'Enfance et de l'Éducation.

Au sein des 15 structures, 25 professionnels ont déjà été formés, 18 professionnels sont et seront formés en 2023 et 24 sont désireux d'être formés dès 2024. La Direction de la Petite Enfance se donne pour objectif d'accompagner encore plus de professionnel(le)s dans leur évolution de compétences sur 2 ans. On constate un réel intérêt pour cette formation de la part des structures accueillant déjà un enfant en situation de handicap, mais l'on note aussi un désir des professionnel(le)s d'une crèche n'accueillant pas d'enfant de s'approprier un savoir-faire spécifique, de développer à la fois des pistes de réflexions et des outils dans la perspective d'assurer un accueil en 2023.

Enfin, en-dehors des sessions de formations précitées, des **temps d'échange et de partages de pratiques**, incluant l'accueil d'un enfant en situation de handicap, sont organisés entre professionnel(le)s des structures à l'occasion des journées pédagogiques annuelles.

3) L'accueil des enfants de parents en situation de handicap

L'accessibilité et l'inclusion ne sont pas vues qu'au prisme de l'accueil de l'enfant : le handicap peut aussi toucher les parents.

En amont de l'entrée en crèche, lors de l'inscription sur liste d'attente, les parents sont invités à répondre un questionnaire permettant de bien anticiper l'accueil. Parmi les premières questions du document, il est demandé si l'enfant ou le parent est en situation de handicap. Pour ce dernier renseignement, les parents restent évidemment libres de répondre, certains peuvent par ailleurs mentionner une RQTH sans autre précision. Lorsqu'un parent fait part de besoins spécifiques, et en particulier pour les personnes à mobilité réduite, la Direction de la Petite Enfance est vigilante à

garantir un accueil dans les meilleures conditions possibles en orientant la famille vers une crèche accessible.

Toutes les structures petite enfance ne sont pas encore complètement accessibles, ou peuvent être confrontées à des aléas techniques (ex. pannes d'ascenseur). Comme d'autres services, la Direction de la Petite Enfance collabore étroitement avec la Direction du Patrimoine pour avancer sur la planification de travaux.

4) Perspectives pour l'année 2023

Pour l'année 2023, la Direction de la Petite Enfance a pour objectifs :

- De renforcer la dynamique d'accueil inclusif au sein des crèches en s'appuyant sur la Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI) en poste depuis janvier 2023. Ce poste doit permettre de continuer à aborder l'accueil des enfants en situation de handicap de façon transversale : évolution des procédures d'accueil et du projet pédagogique des structures, formation des professionnel(le)s, soutien sur leurs problématiques de terrain, élargissement du réseau de partenaires, programmation d'évènements en y incluant la dimension du handicap, en collaboration avec les équipes pluri-professionnelles.
- De renforcer son réseau de partenaires (associations, structures du soin, médico-social) et les modalités de collaboration, notamment en termes d'interventions auprès des équipes.

B. L'INCLUSION EN PÉRISCOLAIRE

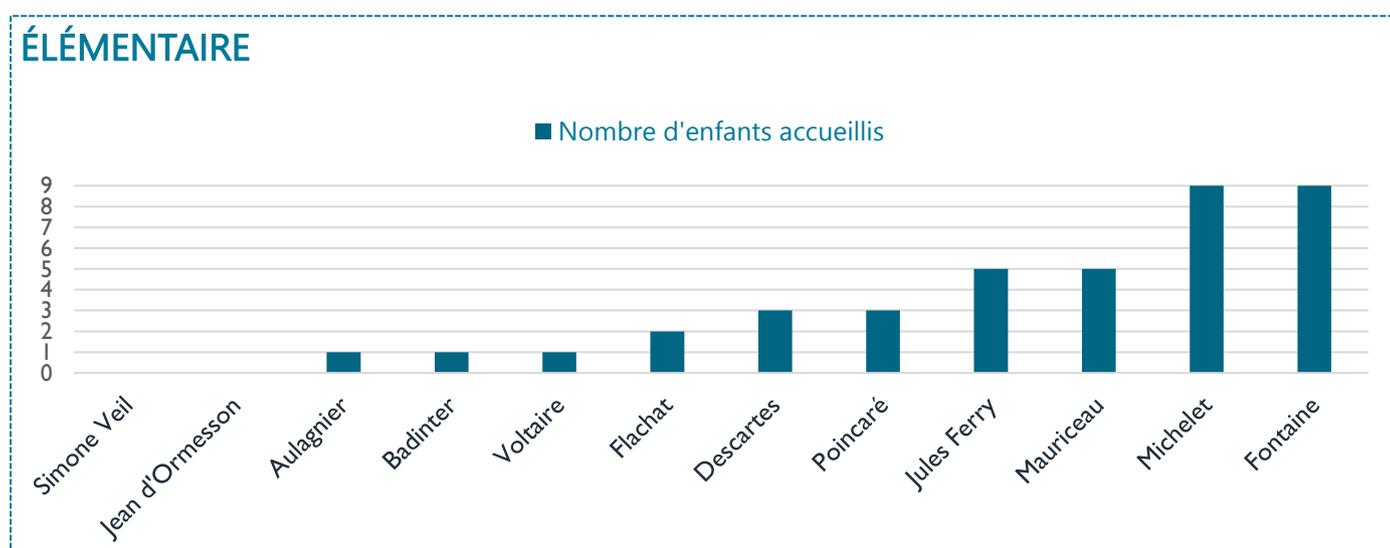
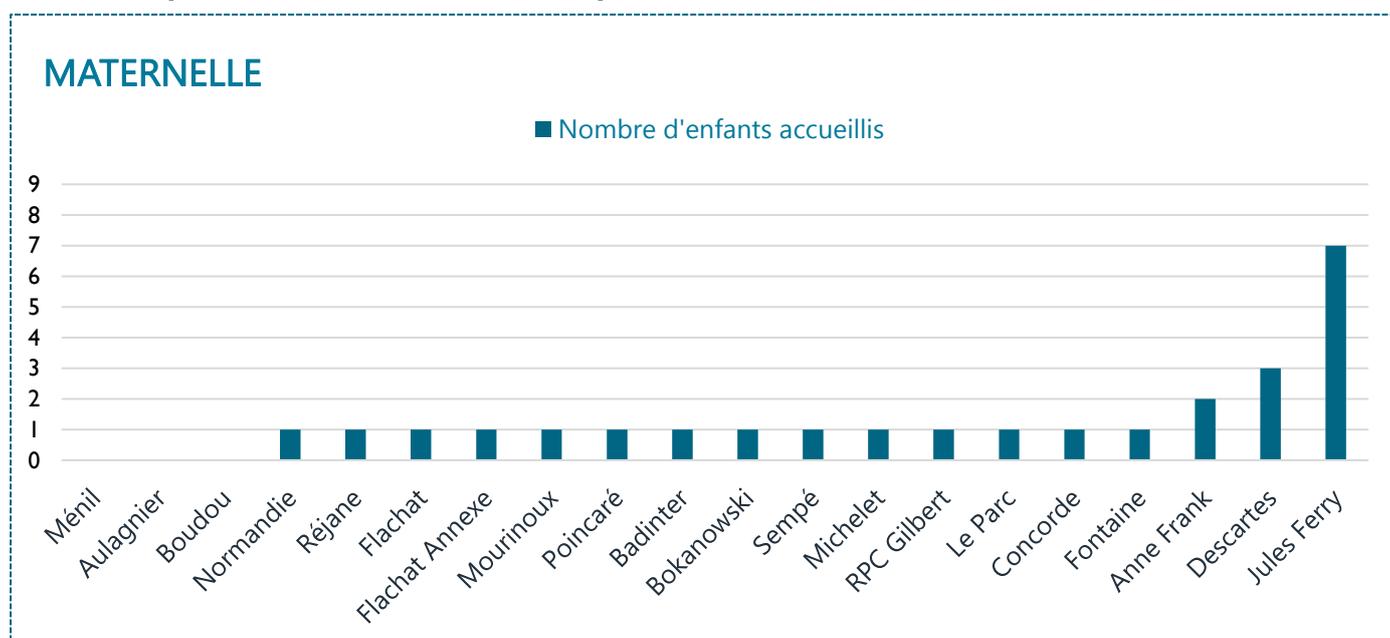
1) État des lieux des enfants accueillis en 2022

Sur les **32 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** de la commune, **un seul n'accueille pas d'enfant en situation de handicap**. Les ALSH accueillent entre 1 à 9 enfants, avec un nombre d'enfants plus important sur les écoles bénéficiant d'un dispositif ULIS.

72 enfants en situation de handicap sont accueillis sur le temps méridien. Parmi ces enfants, 12 bénéficient d'une prise en charge par un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) : 5 en encadrement individuel, 7 en encadrement collectif.

34 enfants en situation de handicap sont accueillis les mercredis et 43 durant les vacances scolaires.

Focus : répartition de l'accueil sur le temps méridien :



Les écoles Jules Ferry, Michelet et Fontaine ont un dispositif ULIS-école.

2) La prise en charge des enfants en situation de handicap au sein des ALSH

174 animateurs référents et 38 Directeurs - Directeurs adjoints gèrent au quotidien l'accueil des enfants en ALSH. Pour faire face aux besoins (remplacements, augmentation du besoin d'encadrants sur certaines périodes), la Ville est amenée à recruter des vacataires. Il est cependant compliqué de façon générale pour les municipalités de recruter sur ces postes, notamment en raison des contraintes qui y sont associées : horaires décalés ne couvrant pas un temps complet, missions très physiques.

Avec le souci de faire en sorte que l'accueil des enfants en situation de handicap soit le plus qualitatif possible, la Mairie s'est rapprochée de l'Éducation Nationale pour recruter des AESH.

A l'issue de leur recrutement par l'Éducation Nationale pour le temps scolaire, les AESH sont sollicitées par la municipalité pour travailler sur les temps péri et extrascolaires. Néanmoins, ce double emploi du temps peut poser des difficultés : impact sur leur temps de pause méridien, difficultés à assurer des missions couvrant plusieurs écoles sur une même journée et dans des délais serrés.

BESOINS EN AESH	TEMPS MÉRIDIEN	SOIR (16h30 / 18h30)	MERCREDI	EXTRASCOLAIRE*
Encadrement individuel	16	7	11	12
Encadrement collectif	4	1	2	2
Effectif réel	13 <i>7 AESH manquantes</i>			5 <i>9 AESH manquantes</i>

* Les besoins en AESH sur la période extrascolaire peuvent être mouvants en fonction de vacances.

Afin de pallier au manque d'AESH, des animateurs référents encadrent les enfants à besoins spécifiques. Ainsi, **depuis la rentrée de septembre 2022, 112 agents de l'Éducation font partie de l'encadrement de la pause méridienne pour renforcer l'encadrement et la prise en charge de tous les enfants.** Par ailleurs, dans l'objectif de favoriser le recrutement d'AESH en lien avec l'Éducation Nationale, un profil de poste a été créé.

Au sein de la Direction de l'Enfance, **la Référente handicap est l'interlocutrice-clé pour les familles** qu'elle reçoit individuellement en amont de la demande d'accueil pour faire le point sur les besoins de l'enfant à travers le Livret d'accueil de loisirs de l'enfant en situation de handicap. Durant toute la durée de la période d'accueil, elle assure le lien avec les Directeurs des ALSH. Elle agit également en soutien aux équipes des structures au quotidien. Sur le plan de la formation, elle met en place des formations spécifiques avec le Réseau Loisirs Handicap 92 (SAIS 92).

Le Livret d'accueil de loisirs de l'enfant en situation de handicap est un outil élaboré avec l'appui du Réseau SAIS 92. Rempli conjointement avec la famille, il vise à **favoriser l'accueil de l'enfant dans des conditions adaptées en déterminant les aménagements nécessaires**, à définir la responsabilité de chaque acteur (famille, partenaires extérieurs) et enfin à suivre et faire évoluer si besoin l'accueil de l'enfant. Ainsi, à l'issue de l'année d'accueil, un bilan permet de mettre en avant les difficultés et les progrès réalisés. Des objectifs et préconisations peuvent être également être proposés pour l'année suivante.

Enfin, bien que les structures d'accueil de loisirs peinent encore à être reconnues comme partenaires à part entière au sein de la communauté éducative, **on note une évolution positive de la liaison entre les ALSH et les écoles.** Ainsi les Directeurs d'ALSH ont été invités à participer 6 équipes éducatives pour l'année scolaire 2022/2023, contre une sollicitation seulement pour l'année précédente.

3) La formation des personnels

En 2022, 16 journées de formations spécifiques ont été assurées par le Réseau SAIS 92 en faveur de 145 agents.

Les formations ont porté sur les thèmes suivants :

- Troubles du spectre de l'autisme avec/sans trouble du comportement : théorie et étude de cas
- Troubles du comportement : théorie et étude de cas
- Trisomie 21 et handicap mental
- Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

4) Les perspectives pour 2023

La Direction de l'Enfance a défini trois axes de travail pour l'année 2023 :

1. Poursuivre la formation des agents :

- Poursuite des cycles de formation SAIS avec 80 agents (Enfance et Éducation) inscrits
- 2 journées complètes de formations d'approfondissement sur les troubles du comportement pour 40 agents (avril et mai)
- Création d'outils internes de communication et de référentiels sur les gestes professionnels et la relation aux familles et partenaires.

2. Renforcer les partenariats :

- Avec l'Éducation Nationale, notamment pour améliorer le recrutement des AESH et la participation des équipes d'animation aux équipes éducatives et ESS (équipe de suivi de scolarisation)
- Enrichir les partenariats en identifiant les ressources et mutualisant les compétences (IME, CMP, CCAS, Éducation Nationale et PE spécialisés, etc.)

3. Approfondir la prise en compte du parcours de l'enfant dans sa globalité :

- Mettre à disposition des ressources pour les animateurs et les familles
- Déployer du matériel spécifique adapté aux besoins des enfants
- Aider les familles à identifier les différents interlocuteurs
- Faire évoluer la politique tarifaire sur les temps extrascolaires : mettre en place une tarification adaptée à la fréquentation partielle de certains enfants en situation de handicap et bénéficiant d'un emploi du temps aménagé.

C. L'INCLUSION PAR LE SPORT

La Direction du Sport et de la Vie Associative est l'interlocutrice-clé des associations présentes sur la commune, tous domaines d'intervention confondus (culture, loisirs, solidarités, sport, etc.). Elle leur apporte des conseils, leur délivre de l'information et les accompagne pour l'organisation de manifestations. Chaque année, elle organise le Forum des associations qui permet aux Asniérois(es) de découvrir la diversité de l'offre sur le territoire.

Dans le champ du sport, la Direction a pour mission de faciliter la pratique sportive pour l'ensemble des administrés, en intervenant autour de trois axes :

- La gestion des équipements et installations de la ville, avec la mise à disposition de créneaux d'activité en faveur des établissements présents sur le territoire
- L'encadrement des activités sportives en scolaire et périscolaire
- L'inclusion par le sport

1) L'accès à la pratique sportive

Le service Équipements et installations est référent pour la gestion de l'ensemble des espaces communaux : la patinoire, deux piscines, neuf gymnases, sept stades et bâtiments administratifs. Ces

équipements peuvent être mis à disposition de collectivités (écoles, clubs, associations, entreprises, etc.) souhaitant réserver un créneau pour la pratique sportive ou l'organisation de manifestations.

Le service Équipements et installations gère ainsi la mise à disposition de salles et équipements aux établissements spécialisés dans l'accueil d'enfants ou adultes en situation de handicap :

- Le centre d'accueil de jour Anne-Marie Obert géré par l'UNAPEI 92 (handicap mental ou psychique) : mise à disposition d'une salle et de l'espace dojo pour 3h15 hebdomadaires
- L'Institut Gustave Baguer (troubles auditifs et/ou langagiers) : mise à disposition du bassin de la piscine et de deux salles dont l'une dédiée à la pratique de l'escrime pour une durée de 5h30 hebdomadaires
- Le Foyer de vie / Foyer d'hébergement et centre d'accueil de jour Jean Barberi (déficience intellectuelle et/ou troubles du spectre de l'autisme, polyhandicap, handicap psychique) : mise à disposition de l'espace dojo et d'une salle d'escrime pour une durée de 3h15 hebdomadaires.

Par ailleurs, le service collabore avec la Direction du Patrimoine sur la mise en accessibilité progressive et la planification des travaux des équipements sportifs. À titre d'exemple, dans le cadre de la rénovation du stade Dominique Rocheteau, 3 terrains de cécifoot seront créés.

2) L'encadrement de la pratique sportive en scolaire et périscolaire

Pour la pratique scolaire, la Direction intervient en partenariat avec l'Éducation Nationale. Les éducateurs sportifs de la commune assurent les interventions auprès des 3 dispositifs ULIS-écoles du territoire (école élémentaire Michelet A, école élémentaire d'application Fontaine, école élémentaire Jules Ferry B).

Pour les temps périscolaires, la Direction collabore étroitement avec la Direction de l'Enfance afin de proposer des stages sportifs pendant les vacances scolaires, pour les élèves du primaire, avec un planning d'activités se situant dans la continuité du projet pédagogique démarré en scolaire avec les éducateurs.

L'ensemble des éducateurs n'est pas formé à l'accueil des personnes en situation de handicap. Cela s'explique notamment par des raisons pratiques : appel périodique à des personnels vacataires, nécessité de disposer d'effectifs permanents pour assurer la continuité d'encadrement des activités sportives et donc, dans le cas d'une absence, d'être en mesure de remplacer les éducateurs sportifs. Par ailleurs, peu de places sont ouvertes sur les formations spécifiques proposées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. En pratique, la Direction priorise chaque fois que cela est possible l'encadrement d'élèves en situation de handicap par un éducateur formé et/ou sensibilisé. Pour 2023, la Direction souhaite former les agents d'accueil des équipements sportifs, en particulier ceux de la piscine qui sont en contact direct avec les enfants en l'absence d'entraîneur.

3) Faire découvrir le handisport

La Direction du Sport et de la Vie Associative agit pour favoriser l'inclusion par la pratique sportive en menant des actions directes de sensibilisation auprès des élèves, en incluant la pratique handisport

dans l'offre courante d'activités proposées au grand public, et enfin par le soutien apporté aux clubs pour développer l'accueil des enfants en situation de handicap.

Labellisée Terre de Jeux 2024 depuis juillet 2020, **la Ville participe chaque année à la Semaine Olympique et Paralympique** destinée à promouvoir la pratique sportive en fédérant autour de l'esprit des Jeux : le plaisir de la pratique, la discipline, l'effort et le dépassement de soi, le respect des règles et de l'autre, adversaire ou coéquipier. Cette Semaine est aussi l'occasion de sensibiliser les jeunes au sujet de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Du 24 au 29 janvier, la Direction des Sports et de la Vie Associative a ainsi proposé plusieurs ateliers aux écoliers du CP au CM2, qui conjuguèrent découverte de nouvelles disciplines et mise en situation : initiations à l'escrime en fauteuil, au cécifoot, atelier d'orientation à l'aveugle et course avec guide, lancement de poids en fauteuil. Certains ateliers ont été co-animés par des sportifs de haut niveau : Tidiane Diakité pour l'atelier cécifoot (sélectionné aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2021), Bineta Diongue pour l'escrime (plusieurs médailles aux Championnats d'Afrique).

3 sites de la ville ont été retenus comme centres de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques : l'Arena Teddy Riner et le gymnase des Courtilles (entraînements pour le basketball, breaking, et volleyball) ; l'Azur Tennis Club ; le gymnase Laura Flessel (pour le judo).

Quelques mois après la Semaine Olympique et Paralympique, la Ville organise en juin des Olympiades pour les enfants du primaire, par niveau (compétition entre les CP, puis entre les CE1, etc.). Ces Olympiades sont clôturées par une cérémonie au cours de laquelle, à l'image des Jeux, les enfants défilent par classe, allument la flamme Olympique, et montent sur un podium pour se voir remettre une médaille. Du hand adapté et de l'handi-escrime figuraient au programme des Olympiades 2022.

La montée en charge progressive sur les années 2023 et 2024 de la communication nationale autour des Jeux Paralympiques et l'organisation de compétitions de pré-sélection par les fédérations sportives seront mises à profit pour accompagner la mise en œuvre d'actions auprès des écoliers et du grand public sur le territoire asniérois.

Chaque été, la municipalité propose une série d'activités culturelles et sportives accessibles à tous gratuitement (« Les Estivales »). La Direction du Sport et de la Vie Associative pilote Tremplin Sports, le programme d'activités sportives pour les 6/17 ans qui se déroule également pendant les vacances scolaires de printemps et d'hiver. Une variété de sports est proposée au sein des stades, parcs, divers équipements de la ville selon les saisons, incluant des activités handisports. **Le programme est organisé en partenariat avec les associations de la ville, telle que le Football Club d'Asnières qui dispose d'une section Foot Handicap parrainée par le champion de cécifoot Tidiane Ahmed Diakité.**

Enfin, dans le cadre de sa mission générale d'accompagnement aux associations, la Direction est à l'écoute des structures souhaitant s'engager dans l'accueil de personnes en situation de handicap ou promouvoir l'inclusion par la pratique sportive. **Elle a ainsi soutenu l'initiative du président du club Asnières Digital Fighting Jitsu et accompagné l'organisation d'une grande journée d'initiation aux arts martiaux pour les usagers d'établissements médico-sociaux situés sur la commune ou dans des communes limitrophes, le 27 avril.** En 2023, une grande manifestation Sport inclusion à nouveau initiée par le club est prévue au cours du premier trimestre.

Il est indiqué lors de la séance de la Commission que toutes les fédérations sportives n'avancent pas au même rythme sur la question de l'inclusion et de l'ouverture au handisport. Par ailleurs, certains clubs peuvent être réticents, non pas en raison de préjugés mais parce qu'ils ont besoin de conseils pratiques pour se lancer.

D. FAVORISER L'ACCÈS A L'EMPLOI

Sur chaque semestre de l'année 2022, une action dédiée à l'emploi des personnes en situation de handicap s'est tenue à Asnières. La première action, portée par la Mission Handicap du CCAS, a pris la forme d'un webinaire d'information le 14 juin suivi d'un job dating le 16 juin. Le 15 novembre, un forum spécifique a été organisé par la Maison de l'Emploi, un service rattaché à la Direction de l'Insertion et de la Cohésion Sociale.

1) Le webinaire et le job dating portés par la Mission Handicap

Partant du constat que le taux de chômage des personnes en situation de handicap est largement supérieur à celui de la population générale, mais aussi conscient du manque de connaissance des employeurs en matière de dispositifs mobilisables et aides au recrutement ou au maintien dans l'emploi des personnes handicapées, le CCAS a souhaité mener une action en deux temps associant l'ensemble des parties prenantes : acteurs du service public de l'emploi, employeurs implantés sur le territoire et personnes handicapées en recherche d'emploi.

Le 14 juin, un **webinaire** d'une heure a été organisé par la Mission Handicap, avec la participation de Pôle emploi et Cap emploi 92. Destiné aux employeurs, ce webinaire avait pour objectif de leur permettre de mieux appréhender les missions de Pôle emploi et Cap emploi, ainsi que leur offre de services pour le recrutement, l'évolution professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Le webinaire, co-animé par Mme Halima DIARRA, Chargée de relation Entreprises (Cap emploi 92) et Mme Silvia CERVERA ROMERO, conseillère Relation entreprises (Pôle emploi – antenne d'Asnières), a permis d'aborder les sujets suivants :

- Le rapprochement Cap emploi et Pôle emploi : un lieu unique d'accompagnement
- L'offre de services intégrée
- Les aides et mesures de l'État et de l'Agefiph
- Focus : Le maintien dans l'emploi et le conseil en évolution professionnelle par Mme Nathalie MORIZET (Consultante au sein du pôle Maintien dans l'emploi - Cap emploi 92) et Mme Laurence RISPE (Coordinatrice en évolution professionnelle - Cap emploi 92).

32 entreprises ont assisté au webinaire.

Le 16 juin, la Mission Handicap a poursuivi son action avec « Handijob » : **une journée de job dating** à l'Espace Concorde-Francis Delage, à nouveau en partenariat avec Pôle emploi et Cap emploi.

L'objectif de cet évènement : mettre en relation des entreprises locales et des candidats bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicap (RQTH) autour d'une sélection d'offres d'emploi correspondant à leurs besoins de recrutement et transmises en amont de l'évènement.

Une centaine de personnes se sont déplacées pour passer des entretiens d'embauche préalablement préparés avec leur conseiller, rencontrer les entreprises sur leurs stands et déposer leur CV.

Bilan de l'évènement :

- **10 entreprises participantes** : Goron (agence de sécurité privée), O2 care services (entreprise de services à la personne), groupe AccorInvest (propriétaire exploitant de la chaîne Accor Hôtels), Elior restauration, Etam (prêt-à-porter), Audika (société de distribution d'appareillages et de correction auditive), Nocibe (entreprise de distribution et vente en ligne spécialisée en parfumerie et esthétique), Handicap Intérim (filiale nationale de l'association APF France Handicap, co-portée par le groupe Adecco et dédiée au travail temporaire pour les personnes en situation de handicap), Samsic Propreté (entreprise spécialisée dans le nettoyage, l'hygiène et la propreté)
- **77 entretiens d'embauche programmés, 70 réalisés dont 7 par visioconférence**
- **6 ateliers de préparation des candidats en amont de l'évènement**
- **5 recrutements, 9 intentions formulées par des entreprises participantes.**

2) La journée Emploi et Handicap portée par la Maison de l'Emploi

La Maison de l'Emploi est un service municipal de proximité animé par 3 Chargés de mission en insertion socioprofessionnelle. L'équipe de la Maison de l'Emploi accueille, informe et accompagne les Asniérois dès l'âge de 18 ans sur les questions d'insertion professionnelle, de formation, d'emploi ou de création d'entreprise. Le service est également chargé de tisser et animer un réseau de partenaires locaux, ce qui peut se traduire par l'organisation d'évènements communs à l'image de la Journée Emploi et Handicap du 15 novembre 2022 pour laquelle la Maison de l'Emploi s'est associée à Pôle emploi, Cap emploi 92, la Mission locale, l'Agefiph et le réseau BGE PaRIF (conseil, formation et appui aux entrepreneurs).

La Journée Emploi et Handicap, organisée dans le contexte de la 26e semaine européenne du handicap, avait pour objectifs de :

- Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap
- Permettre aux entreprises d'effectuer des recrutements inclusifs
- Informer sur les dispositifs de formation et d'insertion et optimiser leur accès
- Dynamiser l'emploi local en croisant l'offre et la demande.

L'évènement s'est déroulé en deux temps.

En matinée, le Centre administratif et social a accueilli une grande **table-ronde à destination des entreprises et professionnels de l'accompagnement socioprofessionnel**. Animée par l'un des trois Chargés de mission de la Maison de l'Emploi, la table-ronde a permis d'aborder les freins pour l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et les dispositifs favorisant l'insertion et maintien dans l'emploi. 6 intervenants des secteurs privé et public se sont succédés pour présenter leur rôle et leur offre de services : l'Agefiph, Cap emploi, Pôle emploi, la Mission locale, le réseau BGE PaRIF et la Direction des ressources humaines de la commune d'Asnières-sur-Seine. Au total, une trentaine de participants ont assisté à la table ronde.

L'après-midi, direction l'Orangerie du Château d'Asnières pour un espace **forum Emploi et Handicap** ciblant cette fois les personnes en situation de handicap. Ce forum se voulait diversifié en termes de services proposés (stands entreprises, job dating sur inscription préalable, diffusion d'offres de formation et d'emploi) et largement ouvert du point de vue du public ciblé (pas de prérequis en termes de reconnaissance administrative d'une situation de handicap).

Une centaine de participants ont assisté au forum. Plus de 200 entretiens ont été réalisés sur place, dont 160 avec des personnes disposant de la RQTH. 95 personnes ont complété un questionnaire de satisfaction au sortir de la manifestation.

Les données suivantes sont issues de leurs réponses :

- Parmi les visiteurs du forum, 54% étaient des femmes
- 77% des participants avaient plus de 30 ans
- 60% ont déclaré être bénéficiaire d'une RQTH
- En termes de statut, 72% des visiteurs étaient en recherche d'emploi
- 81% des participants résidaient à Asnières même
- 2 principaux canaux d'information ayant amené les personnes à se rendre au forum ont pu être mises en évidence : information transmise par Pôle emploi / Cap emploi pour 46% ; information reçue via le magazine de la ville Asnières infos pour 21%.

22 structures étaient présentes : centres de formation (LB Développement, Action Formation, CFA Forma Poste) ; entreprises adaptées (Sotres, Handicap Intérim) ; entreprises issues du milieu ordinaire (Sodexo/Sogeres, Etam, Carrefour – site du centre commercial Quartz à Villeneuve-la-Garenne, O2 care services, PCR, Samsic Nettoyage, RATP) ; recruteurs institutionnels (mairie d'Asnières-sur-Seine, l'Education Nationale) ; acteurs associatifs et/ou œuvrant dans les champs de l'inclusion ou de l'accompagnement socioprofessionnel (Proximité, Mission Locale, CCAS d'Asnières-sur-Seine, Agefiph, Cap emploi, Pôle emploi, réseau BGE PaRIF, Créative Handicap).

Les exposants ont également été sollicités à l'issue de la manifestation pour un retour global sur l'organisation de la manifestation et l'atteinte des objectifs. Outre le lieu très apprécié (y compris par le public), les exposants ont mis en avant leur satisfaction quant à la dynamique partenariale de l'évènement, la motivation du public et enfin l'organisation générale (94% des exposants satisfaits sur ce dernier point). 94% des structures seraient désireuses de renouveler l'expérience lors d'un nouveau forum.

Une nouvelle édition de cette Journée Emploi et Handicap verra le jour en 2023, la Mission Handicap d'Asnières-sur-Seine sera associée au groupe de travail pour la préparation de l'évènement.

E. GARANTIR L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

La **participation à la vie politique du pays des personnes en situation de handicap**, notamment via l'accessibilité de l'exercice du droit de vote, en particulier pour les personnes sous mesure de protection juridique, est généralement un angle mort des politiques publiques liées à l'inclusion.

En amont des élections présidentielles et municipales, la Ville a souhaité apporter un **éclairage sur la mise en œuvre effective du droit de vote des personnes touchées par une déficience intellectuelle placées sous tutelle** via le magazine d'informations municipales Asnières Infos. Le numéro du mois de mars donne la parole à Monsieur Jean-Claude Bleu (secrétaire général du Conseil Économique Social et Environnemental Local (C.E.S.E.L) de la ville et administrateur de l'association gestionnaire Apei de la Boucle de la Seine) dans un article abordant de façon concrète le sujet : inscription sur les listes électorales, déroulement du vote, procuration.

F. LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

1) Les distributions alimentaires

La Mairie a souhaité poursuivre son action de soutien alimentaire initiée lors de la crise sanitaire au bénéfice des personnes et familles précaires soutenues par le réseau associatif social et caritatif de la commune mais ne faisant pas nécessairement l'objet d'un suivi par un travailleur social. Tout au long de l'année 2022, le CCAS a assuré la programmation d'une opération trimestrielle de remise d'un colis

composé de fruits, légumes et denrées sèches de première nécessité financés entièrement par le Centre Communal d'Action Sociale avec le concours technique de l'association Linkee qui assure un approvisionnement en fruits et légumes.

Sur l'ensemble de l'année, 31 ménages (personnes seules ou familles) repérés par la Mission Handicap ont pu bénéficier de cette action, soit un total de 77 personnes (44 adultes et 33 enfants).

En complément, le CCAS a également mis en place sa propre opération, hebdomadaire cette fois, de distribution alimentaire au bénéfice des ménages accompagnés par ses services dont la Mission Handicap. Cette action est mise en place en partenariat avec la plateforme Phenix (lutte contre le gaspillage alimentaire), le supermarché Casino situé Boulevard Voltaire, le groupe Lesieur (sauces et huile), et la Protection Civile via des dons de produits d'hygiène. En complément, des dons de fruits et légumes permettent de favoriser l'équilibre alimentaire des bénéficiaires en proposant des produits frais et sains. **68 ménages ont pu bénéficier de ces distributions hebdomadaires tout au long de l'année 2022, dont 11 familles orientées par la Mission Handicap.**

2) L'opération Noël Solidaire

Chaque année, le CCAS organise l'opération Noël Solidaire au profit de familles en situation de précarité accompagnées par ses services, les services de la Ville ou par des structures partenaires (associations de quartiers, centres sociaux, Programme de Réussite Éducative, etc.). L'action Noël Solidaire se déroule sur une après-midi et en deux temps : un spectacle vivant suivi de la remise de cadeaux aux enfants âgés de 0 à 11 ans.

Le samedi 17 décembre, **plus de 700 enfants et leur famille, dont 20 accompagnés par la Mission Handicap**, ont ainsi assisté au spectacle *Mais où est donc le Père Noël ?* de la compagnie théâtrale Le Manteau d'Arlequin. Ils se sont ensuite vu remettre des cadeaux et des chocolats.

3) Coffrets gourmands

Chaque année, le CCAS assure la distribution de Coffrets Gourmands offerts par la Mairie. Cette distribution visant initialement les seniors sous condition de ressources a été élargie en 2022 aux personnes accompagnées par la Mission Handicap, soit **116 bénéficiaires**.

4) Soutenir la recherche médicale : collecte pour le Téléthon

Guérir, aider, communiquer : ce sont les trois missions de l'AFM-Téléthon. L'association, reconnue d'utilité publique, se mobilise depuis 1958 pour mettre en lumière les maladies neuromusculaires. Plus de 300 maladies différentes sont regroupées sous cette appellation. Elles ont en commun d'être rares², d'origine génétique et lourdement invalidantes. L'association AFM-Téléthon est particulièrement mobilisée sur l'avancée de la recherche, avec pour objectif de soigner et d'améliorer la vie quotidienne des patients, mais surtout avec l'espoir de pouvoir un jour les guérir.

² Une maladie est dite rare lorsqu'elle touche moins d'une personne sur 2000, soit pour la France moins de 30 000 personnes pour une maladie donnée. 95% des maladies rares ne bénéficient pas de traitements curatifs (source : site de l'[Alliance Maladies Rares](#)).

En 2022 à l'occasion du Téléthon, la Ville a souhaité contribuer à l'effort sur le financement de la recherche dans le domaine des maladies génétiques neuromusculaires en soutenant durant la première quinzaine de décembre des actions de sensibilisation et en organisant un évènement de collecte de fonds sous un format ludique. Ainsi, la Direction de la Santé a organisé le 10 décembre un grand **Loto Solidaire** à l'espace Concorde - Francis Delage.

125 personnes ont participé à l'évènement, **1451 euros ont été collectés**. **Une quinzaine de lots ont été distribués grâce au soutien des commerçants**, parmi lesquels des lots électroménagers, culturels, alimentaires, des lots bien-être ou encore des lots destinés aux enfants.

La Ville souhaite renouveler l'expérience en 2023.

V. LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE ET DU HANDICAP PSYCHIQUE

A. L'ACTION DU CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE

1) Missions et axes de travail

Un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) est une plateforme de concertation et de coordination qui associe les élus locaux d'un territoire, les acteurs de la psychiatrie, les usagers et aidants et, de façon plus large, tous des acteurs concernés de près ou de loin par la santé mentale. Ensemble, ils définissent des actions pour répondre à des problématiques locales communes et œuvrent pour favoriser la prévention, l'accès aux soins et la promotion de la santé mentale, ainsi que l'insertion sociale des personnes touchées par des troubles psychiques.

Le CLSM d'Asnières-sur-Seine a défini comme axes de travail prioritaires :

- la lutte contre la stigmatisation des personnes touchées par des troubles psychiques
- l'accès et le maintien dans le logement des personnes touchées par des troubles psychiques
- la santé mentale des enfants et adolescents
- l'accès aux soins en santé mentale.

2) Actions menées en 2022

L'activité du CLSM a été impactée par la vacance du poste de coordinateur sur l'ensemble du second semestre. Néanmoins, un certain nombre d'actions ont pu être menées.

[Le Groupe d'Entraide Mutuelle](#)

Le CLSM a poursuivi son action de soutien aux adhérents du Groupe d'Entraide Mutuelle Inoui-Criquet (écoute des besoins techniques et logistiques de l'association porteuse).

[Le séminaire de santé mentale](#)

Chaque année, le CLSM organise un séminaire ouvert à tous, grand public et professionnels. Les séminaires du CLSM poursuivent deux objectifs :

1. un objectif théorique : présentation d'une problématique liée à la santé mentale
2. un objectif pratique : identifier les ressources et dispositifs d'un territoire.

Le séminaire annuel du CLSM a été organisé le 24 mai, sur le thème *Le syndrome de Diogène et le trouble de l'accumulation compulsive*.

Ce thème est au carrefour de multiples approches, notamment médicales et sociales, et ses retentissements sont multiples : santé des personnes concernées, état du logement, impuissance de l'entourage et inconfort pour le voisinage, etc.

Programme :

1/ Présentation du « Syndrome de Diogène » et du trouble d'accumulation compulsive : éléments de présentation

2/ Rôle des acteurs locaux :

- L'accompagnement médico-social : le rôle du CLIC

- L'évaluation et l'orientation : le rôle de l'EMPSA

- L'accompagnement du logement : le rôle du service communal d'hygiène et de santé.

80 personnes ont assisté au séminaire. Plusieurs catégories de professionnels étaient représentées : professionnels issus des secteurs de la santé, du médico-social, de l'aide à la personne, des services communaux (ex. service de l'hygiène), représentants des bailleurs sociaux, représentants associatifs (patients et familles concernés par les troubles psychiques, accompagnement des personnes vulnérables), partenaires institutionnels (représentants du Département).

[La formation de Premiers Secours en Santé Mentale](#)

Enfin, 6 professionnels du CCAS ont été formés aux Premiers Secours en Santé Mentale le 4 et 11 octobre 2022.

B. LES ACTIONS MENÉES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA SANTÉ

1) Modalités d'intervention

Les actions menées par les services municipaux de la santé visent 3 types de publics :

- les patients suivis à l'hôpital de jour
- les personnes éloignées de la prévention, en particulier les femmes et personnes précaires
- les seniors.

Les actions sont menées sur un mode collectif et individuel.

Les séances en groupe sont assurées par l'infirmière prévention santé de la Ville et une socio-esthéticienne pour l'atelier dédié. Les thèmes abordés sont variés : hygiène, sommeil, addictions, activité physique, gestion des émotions et troubles anxieux, équilibre alimentaire.

L'infirmière prévention santé peut proposer des entretiens en individuel sur demande. Elle assure également des permanences au sein de structures partenaires : centres socio-culturels, associations, Espace Santé Jeunes, centre d'hébergement d'urgence, etc.

2) Bilan des actions réalisées par type de public

- Patients suivis à l'hôpital de jour : **10 ateliers hygiène de vie – 100 contacts cumulés**
- Personnes éloignées de la prévention : **26 ateliers bien-être – 75 entretiens individuels – 250 contacts cumulés**
- Seniors : **10 café-santé – 90 personnes en file active pour les entretiens**